## Schuldenrufe Appel aux créanciers Scioglimento di società

## No 243 Montag, 16.12.2002 120. Jahrgang

## Première publication

- 1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: FAST 2000 S.A. en liquidation, Nyon
- 2. Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
- *3. Date de la décision:* 15.11.2002
- 4. Echéance de préavis des créances: 20.01.2003
- 5. Adresse pour la déclaration des créances: Raymond Bornand et Serge Oetiker, c/o Audemars Piguet (Suisse) S.A., avenue Aguste Forel 6, 1110 Morges
- 6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions
- 7. Remarques: Il est d'ores et déjà envisagé de procéder à une répartition anticipée après un délai de trois mois suivant la publication de cet avis, conformément à l'article 745 al. 3 CO.

Etude de Me Dominique Burnier, notaire 1260 Nyon

(00772820)